

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi, le 5 juin 2023 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Anny Boisjoli directrice générale et greffière-trésorière agira à titre de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

1. ADMINISTRATION

135-06-2023 1.1 Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Francine Julien, appuyé par Christian Lemay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1) Administration

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023.
- 1.3 Liste des comptes à payer et payés.
- 1.4 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 993 000 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2023.
- 1.5 Soumissions pour l'émission d'obligations.
- 1.6 Remplacement de deux ordinateurs.
- 1.7 Autorisation d'achat d'un système de solution tout-en-un pour les réunions de travail.

2) Incendie et Premiers répondants.

- 2.1 Adoption du schéma de couverture de risques en incendie – plan de mise en œuvre.

3) Voirie.

- 3.1 Remplacement d'un ponceau sur le rang Saint-Henri.
- 3.2 Autorisation de vente du camion F150 2008.
- 3.3 Autorisation de paiement du décompte progressif #2 – Construction JBR.
- 3.4 Rechargement du chemin d'épuration.

4) Hygiène du milieu

- 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 265-2023 relatif à la garde, le contrôle et les soins des animaux.
- 4.2 Offre de service de Compteurs d'eau du Québec pour la vérification des débitmètres.
- 4.3 Adoption du rapport financier 2022 de la Régie des matières résiduelles du Bas Saint-François.

5) Urbanisme, zonage et développement.

5.1 Dépôt de la liste des permis de mai 2023.

5.2 Avis de motion et dépôt de règlement numéro 266-2023 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

5.3 Autorisation d'effectuer les travaux pour le projet d'amélioration du sentier cyclable et pédestre (FRR).

5.4 Autorisation d'effectuer les achats pour le projet d'amélioration du sentier cyclable et pédestre (PNHA).

5.5 Offre d'achat pour les lots 5 251 262 et 5 250 038.

6) Loisirs et culture.

6.1 Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au Programme d'amélioration des infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) - Aménagement du sentier des loisirs.

6.2 Demande d'une étagère sur mesure pour la bibliothèque.

7) Varia.

8) Correspondance.

8.1 Lettre de communication suite à l'audit financier 2022.

9) Période de questions.

10) Levée de l'assemblée.

Adoptée

136-06-2023 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023.

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 tel que présenté par la secrétaire.

Adoptée.

137-06-2023 1.3 Liste des comptes à payer et payés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 054-02-2022 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :

Comptes à payer : 360 415.00 \$
Incompressibles : 84 326.02 \$
Salaires de mai : 28 631.14 \$

TOTAL : 473 372.16 \$

Adoptée.

138-06-2023 1.4 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 993 000 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2023.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 993 000 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
171-1-2012	304 100 \$
240-2020	2 000 000 \$
240-2020	2 221 000 \$
243-2021	467 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 240-2020 et 243-2021, la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume avait le 11 juin 2023, un emprunt au montant de 304 100 \$, sur un emprunt original de 560 800 \$, concernant le financement du règlement numéro 171-1-2012;

ATTENDU QUE, en date du 11 juin 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 15 juin 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 171-1-2012;

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Dominique Laforce et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
JOC 1L0
8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière. La Municipalité de Saint-Guillaume, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 240-2020 et 243-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 15 juin 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 171-1-2012, soit prolongé de 4 jours.

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 12901
SAINT-GUILLAUME, QC

Adoptée.

139-06-2023 1.5 Soumissions pour l'émission d'obligations.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 171-1-2012, 240-2020 et 243-2021, la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 juin 2023, au montant de 4 993 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes,

le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

316 000 \$	5,00000 %	2024
328 000 \$	4,85000 %	2025
341 000 \$	4,50000 %	2026
354 000 \$	4,30000 %	2027
3 654 000 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,35800

Coût réel : 4,72266 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

316 000 \$	5,05000 %	2024
328 000 \$	4,80000 %	2025
341 000 \$	4,55000 %	2026
354 000 \$	4,40000 %	2027
3 654 000 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,61800

Coût réel : 4,74738 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

316 000 \$	5,00000 %	2024
328 000 \$	4,80000 %	2025
341 000 \$	4,50000 %	2026
354 000 \$	4,35000 %	2027
3 654 000 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,51825

Coût réel : 4,76690 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 993 000 \$ de la Municipalité de Saint-Guillaume soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée.

140-06-2023 1.6 Remplacement de deux ordinateurs.

CONSIDÉRANT que deux ordinateurs sont à remplacer au bureau municipal;

CONSIDÉRANT qu'aucune mise à jour n'est plus possible en raison de l'âge des appareils;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 65439 du Groupe Infoplus au montant de 809 \$ plus taxes pour un ordinateur;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de deux ordinateurs au montant de 809 \$ plus taxes chacune et les frais d'installation.

Adoptée.

141-06-2023 1.7 Autorisation d'achat d'un système de solution tout-en-un pour les réunions de travail.

CONSIDÉRANT que plusieurs réunions ont lieu à distance;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas l'équipement nécessaire pour effectuer ces réunions ce qui complique un peu l'organisation et les présentations;

CONSIDÉRANT que le système de présentation avait été prévu au budget en cours;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 65614 du Groupe Infoplus pour un appareil tout en un au montant de 6356.95 \$ taxes incluses :

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Dominique Laforce
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat du système de réunion tout-en-un au montant de 6356.95\$ taxes incluses.

Adoptée.

2. Incendie et Premiers répondants.

142-06-2023 2.1 Adoption du schéma de couverture de risques en incendie – plan de mise en œuvre.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé suivant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé à la révision de son Schéma de Couverture de Risques Incendie (SCRI) au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions et objectifs que ces dernières devront respecter et appliquer tels que formulés également dans le projet de plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable et adopter le plan de mise en œuvre en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine
ET RÉSOLU

DE DONNER un avis favorable aux propositions et objectifs de la MRC tels que formulés dans le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la Municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

Adoptée.

3. VOIRIE.

143-06-2023 3.1 Achat d'un ponceau pour des travaux sur le rang Saint-Henri.

Considérant qu'un ponceau sur le rang Saint-Henri est à remplacer;

Considérant que deux soumissions ont été demandées;

Considérant que l'offre de services de Drainage Richelieu pour un ponceau d'une seule pièce soit 15 mètres X 18 m X 2.8 mm en aluminium;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de Drainage Richelieu au montant de 18 600 \$ plus taxes.

Adoptée.

144-06-2023 3.2 Autorisation de vente du camion F150 – 2008.

Considérant qu'un nouveau camion de voirie a été acheté;

Considérant que le Conseil désire se départir du camion F150 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à mettre en vente le camion de voirie F150 2008 pour un montant de 3500 \$. Que le Conseil se garde le droit de revoir le prix de vente selon les offres reçues.

Adoptée.

145-06-2023 3.3 Autorisation de paiement du décompte progressif #2 – Construction JBR.

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif #2 de la Construction JBR pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Un à Un Architectes inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #2 à Construction JBR au montant de 196 577.99 \$.

Adoptée.

3.4 Rechargement du chemin d'épuration.

Point reporté.

4. HYGIÈNE DU MILIEU.

AVIS DE MOTION

4.1 Avis de motion de dépôt du projet de règlement 265-2023 relatif à la garde, le contrôle et les soins des animaux.

Avis de motion est donné par Francine Julien que le règlement numéro 265-2023 relatif à la garde, le contrôle et les soins des animaux sera adopté à une séance ultérieure. Le projet de règlement a été déposé à tous les membres du Conseil.

146-06-2023 4.2 Offre de services de Compteurs d'eau du Québec pour la vérification des débitmètres;

CONSIDÉRANT que la précision des 6 débitmètres doit être vérifiée annuellement;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Compteurs d'eau du Québec au montant de 2370 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER Compteurs d'eau du Québec à procéder à la vérification de la précision des 6 débitmètres du territoire de la municipalité au montant de 2370 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

147-06-2023 4.3 Adoption du rapport financier 2022 de la Régie des matières résiduelles du Bas-St-François.

CONSIDÉRANT QUE la RGMR (Régie de Gestion des Matières Résiduelles) du Bas-St-François doit déposer son rapport financier aux fins d'approbation par les municipalités membres;

SUR PROPOSITION de Christian Lemay, appuyé par Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter et d'adopter le rapport financier 2022 de la RGMR du Bas-St-François, telles que présentées.

Adoptée.

5. Urbanisme, zonage et développement.

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la liste des permis de mai 2023.

La greffière-trésorière dépose la liste des permis émis pour le mois de mai 2023 à tous les membres du Conseil.

**AVIS DE
MOTION**

**5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 266-2023
concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.**

Le conseiller Christian Lemay donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement 266-2023 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Par souci d'équité lors d'une demande pour l'exécution de travaux municipaux, ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le Requérant et la Municipalité, ladite entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis, sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux.

148-06-2023 5.3 Autorisation d'effectuer les travaux pour le projet d'amélioration du sentier cyclable et pédestre (FRR).

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention du Fonds Régions et ruralité au montant de 25 000 \$ pour le projet de réfection du sentier qui sert aussi de piste cyclable entre la rue du Couvent et de la Station;

CONSIDÉRANT que des travaux de débroussaillage, de rechargement sont nécessaires tel que décrit au projet;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à mandater les ressources nécessaires afin de réaliser le projet.

Adoptée.

149-06-2023 5.4 Autorisation d'effectuer les achats pour le projet d'amélioration du sentier cyclable et pédestre (PNHA).

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention du Programme Nouveaux horizons pour les aînés au montant de 25 000 \$ pour le projet de réaménagement et d'un ajout de mobilier du sentier qui sert aussi de piste cyclable entre la rue Du Couvent et de la Station;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un droit d'utilisation de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille afin de pouvoir utiliser une portion de 10 mètres de largeur par 30 mètres en bordure de la rue du Couvent pour l'installation d'une table de pique-nique, d'une poubelle et d'un support à vélos;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à procéder aux achats nécessaires pour l'aménagement du sentier tel que présenté au projet.

Adoptée.

150-06-2023 5.5 Offre d'achat pour les lots 5 251 262 et 5 250 038.

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une évaluation professionnelle sur les lots 5 251 262 et 5 250 038;

CONSIDÉRANT que suite à l'évaluation professionnelle, la municipalité désire acquérir ces lots;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à transmettre une offre d'achat au propriétaire des terrains au montant de 50 000\$.

Adoptée.

6. Loisirs et culture.

151-06-2023

6.1 Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au Programme d'amélioration des infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – aménagement du sentier des loisirs.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Programme d'amélioration des infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

CONSIDÉRANT que le terrain des loisirs possède un sentier pédestre d'environ un demi-kilomètre qui n'est pas aménagé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aménager ce sentier afin d'y inclure des modules d'exercices pour aînés, des bancs de parc, une balançoire et un abri-soleil ;

CONSIDÉRANT qu'un rechargement de roche doit être effectué ;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière répond au plan d'action MADA ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Dominique Laforce et résolu :

QUE :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- la Municipalité a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

AUTORISE la directrice générale à présenter une demande d'aide financière au ministère des affaires municipales et de l'habitation et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande.

Adoptée.

152-06-2023

6.2 Demande d'une étagère sur mesure pour la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la demande de la responsable de la bibliothèque pour avoir une nouvelle étagère faite sur mesure autour du poste central ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque est à sa pleine capacité d'occupation au niveau de l'espace ;

CONSIDÉRANT que le service de la bibliothèque est bien utilisé par les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de mandater l'ébéniste afin d'effectuer l'étagère demandée pour un montant d'environ 575 \$.

Adoptée.

7. **VARIA**

8. **CORRESPONDANCE**

8.1 Dépôt – Lettre de communication suite à l'audit financier 2022.

8.2 Lettre concernant les déchets dans notre village et les effets sur la santé d'une étudiante.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance : 7 citoyens.

153-06-2023 **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h17.

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et greffi.-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire